



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Communiqué *ad hoc* du Comité des Droits humains et intelligence artificielle

Arménie et Azerbaïdjan Pour un règlement pacifique, respectueux des droits des minorités

Une fois encore un Etat membre du Conseil de l'Europe a volontairement méconnu les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, en recourant à la force militaire et à la pratique la politique du fait accompli en violant les droits humains d'une minorité ethnique et religieuse présente sur son territoire afin de « régler » un conflit de frontière ancien avec un autre Etat, membre lui aussi du Conseil de l'Europe

L'invasion brutale du 27 septembre 2023 du territoire du Haut-Karabakh par l'armée de l'Azerbaïdjan était prévisible depuis le cessez le feu de 2020. Les propos tenus publiquement par le président Ilham Aliiev ne laissait aucun doute sur ses intentions et sur le traitement qu'il souhaitait appliquer aux populations arméniennes de ce territoire. En verrouillant le corridor de Latchine, à partir de décembre 2022, l'Azerbaïdjan a interdit l'acheminement des vivres et des médicaments indispensables à la survie de la population arménienne habitant ce territoire, prélude à l'occupation du territoire.

La Conférence des OING déplore la passivité de la communauté internationale face à ce blocus et regrette que l'Union européenne ait, dans ce contexte, passé un accord avec l'Azerbaïdjan pour lui acheter du gaz, dont une partie est sans doute du gaz russe, alors que les droits humains des 120 000 Arméniens du Haut Karabakh étaient foulés aux pieds par l'organisation de ce blocus imposé par Azerbaïdjan.

La Conférence des OING constate également que la Communauté internationale savait que les « force d'interposition » russes, en accord avec le pouvoir turc, n'interviendraient pas et laisseraient les forces militaires de l'Azerbaïdjan envahir, le 27 septembre 2023, le territoire du Haut-Karabakh en y semant la mort et la peur et en menant une véritable opération de « nettoyage ethnique » en poussant sur la route plus de 100 000 arméniens du Haut Karabakh.

Enfin la Conférence des OING regrette que le Conseil de l'Europe, dont sont membres l'Arménie et l'Azerbaïdjan n'ait pu imposer aux pays concernés un règlement pacifique respectant les droits des minorités.

C'est pourquoi la Conférence des OING du Conseil de l'Europe demande instamment aux Autorités européennes de redonner confiance aux citoyens européens dans les valeurs qui ont présidé à la création du Conseil de l'Europe et à la construction de l'Union européenne et les prie d'agir.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe rappelle que l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont, l'un et l'autre, pris l'engagement, lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe en janvier 2001, de n'utiliser que des moyens pacifiques pour régler le conflit, en s'abstenant de menacer de faire usage de la force contre le pays voisin. La Conférence invite instamment les deux gouvernements à respecter ces engagements et à s'abstenir de faire usage de la force armée l'un contre l'autre ou de développer les actions militaires.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe souhaite que la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe élabore en urgence un plan d'action et d'assistance à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan, centré sur des processus de réconciliation.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe souhaite également que les différents organes du Conseil de l'Europe reprennent les travaux sur les mécanismes de règlement des conflits existants au sein du Conseil de l'Europe, notamment la Convention européenne pour le règlement pacifique des différends, afin de mettre à la disposition des Etats membres des mécanismes mieux adaptés au règlement pacifique des conflits bilatéraux, qui peuvent représenter une menace pour les droits de l'homme, la stabilité et la paix.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe prie l'Union européenne de dépêcher, en plus grand nombre, des observateurs civils en Arménie pour surveiller les frontières de ce pays et pour dénoncer, le cas échéant, les violations de ces frontières dont se rendraient coupables les troupes de l'Azerbaïdjan,

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe considère enfin que les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne doivent affirmer clairement leur refus de la politique du fait accompli et la violation des droits humains en sanctionnant de façon significative, l'Azerbaïdjan et ses dirigeants, en particulier la famille Aliev.